

PROPOSITION DE PDA

COMMUNE DE FERNEY-VOLTAIRE

PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS - PDA

CHATEAU DE VOLTAIRE (classé le 13 décembre 1958),
MAISON MEYLAN (inscrite le 17 décembre 1985)
ÉGLISE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION (classée le 26 avril 1988),
DEUX VASQUES DE LA FONTAINE (inscrites le 19 avril 1988),
MAISON DE LOES (inscrite le 7 juin 1988),



I. CONTEXTE LEGISLATIF :

L'article 75 de la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine modifie le titre II du livre VI du code du patrimoine et ses articles L.621-30 et L.621-31 :

Art. L. 621-30 :

« I-Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords.

La protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

« II-La protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, situé dans un périmètre délimité par l'autorité administrative dans les conditions fixées à l'article L. 621-31. [...] »

Art. L. 621-31 :

« Le périmètre délimité des abords prévu au premier alinéa du II de l'article L. 621-30 est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées et accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale. [...] »

« Lorsque le projet de périmètre délimité des abords est instruit concomitamment à l'élaboration, à la révision ou à la modification du plan local d'urbanisme, du document d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale, l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de périmètre délimité des abords.

« Les enquêtes publiques conduites pour l'application du présent article sont réalisées dans les formes prévues au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement. [...] »

Les objectifs visés par la procédure de modification des périmètres de protection permettent de réserver l'action de l'UDAP aux zones d'intérêt patrimonial ou paysager les plus intéressantes situées autour d'un monument historique. Il est adapté aux véritables enjeux patrimoniaux d'un territoire et moins automatique que la servitude de 500 mètres née de la protection monument historique.

Textes de référence :

- Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine
- Décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables
- Articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine
- Articles R. 621-92 à R. 621-95 du code du patrimoine
- Article L126-1, L151-19, R123-11 et R123-15 du code de l'urbanisme

II. PRESENTATION HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE DES MONUMENTS :

Histoire

Voltaire, ayant trouvé refuge à Fernex en 1759, entreprend de transformer la commune. Il favorise l'installation d'artisans et de différentes infrastructures afin de moderniser la ville et concurrencer Genève. De ces opérations résultent plusieurs monuments aujourd'hui protégés. Il s'agit des deux vasques de la fontaine, de la maison de Loes, de la maison Meylan et du Château de Voltaire. Nous les traiterons donc au sein d'un même paragraphe.

La fontaine et ses deux vasques ont été édifiées au XVIII^e siècle sous la volonté de Voltaire. Celles-ci, situées au carrefour de deux voies importantes ont aujourd'hui une valeur commémorative. **Les deux vasques de la fontaine ont été inscrites au titre des Monuments Historique par arrêté le 19 avril 1988.**

La maison de Loes, située au 7 rue Meyrin fait partie d'un ensemble de maisons construites en bande continue le long des axes Genève-Gex et Versoix-Meyrin, à la deuxième moitié du XVIII^e siècle sous l'impulsion de Voltaire et abritant à l'origine des artisans, cabinets d'horloger etc. Celle-ci a été construite par François Dunoyer, maître maçon, qui construit de nombreuses maisons à Fernex, à la demande de Voltaire. La maison a été rénovée au début du XX^e siècle par le notaire Léon Modas. **La maison de Loes a été inscrite au titre des Monuments Historique par arrêté le 7 juin 1988.**

La maison de Meylan ou Maison Racle a été construite par l'architecte Léonard Racle en 1770, venu à Fernex sur demande de Voltaire afin d'entreprendre l'agrandissement du château de ce dernier. Il se voit ensuite confier plusieurs chantiers de construction à Fernex. **La maison de Meylan a été inscrite au titre des Monuments Historique par arrêté le 17 décembre 1985.**

Le château de Voltaire fut édifié en 1762 après que Voltaire ait fait détruire l'ancien château de Fernex qu'il considérait comme démodé. Il dirige lui-même les travaux. L'acte de vente de l'ancien château est conclu le 9 février 1759 au nom de sa nièce mais les travaux débutent dès 1758. Voltaire fait semble-t-il appeler à l'architecte Jean-Michel Billon, très réputé à Genève. Néanmoins, dès 1761, le château se révèle trop petit pour accueillir les visiteurs et les spectateurs de son théâtre. En 1765, Voltaire sollicite l'architecte Racle afin qu'il agrandisse le château. Deux ailes sont adjointes et les quatre tours et le mur d'enceinte sont détruits. Le parc, d'une surface de 7 hectares, est aménagé et participe à la mise en scène du château. De nombreuses personnalités sont reçues au domaine de Voltaire pendant près de 20 ans, sa demeure devient un passage obligé de l'élite européenne. Après la mort de Voltaire la plupart des meubles sont vendus, le marquis de Villette, propriétaire des lieux entre 1778 et 1785 démembre le domaine. Le château passe ensuite aux mains de différents propriétaires, qui transforment l'intérieur du château. La famille Lambert, à la fin du XIX^e siècle, successeur de Voltaire a permis la conservation du domaine. Les descendants de la famille Lambert cèdent le château à l'État en 1999. Le château et le domaine, acquis par l'État en 1999, sont confiés au Centre des monuments nationaux par arrêté du 4 décembre 2007 puis par la convention d'utilisation du 21 mai 2015. Le château bénéficie d'importants travaux de restauration en 2016. **Le château de Voltaire, la chapelle, l'allée d'accès plantée d'arbres et le parc délimité par les anciens murs ont été classés au titre des Monuments Historique par arrêté du 13 décembre 1958.**



Ferney-Voltaire, Château de Ferney, s.d (source : archives de l'ain)



Ferney-Voltaire, maison Racle, carte postale, XXe siècle (source : voltaire-a-ferney.org)



Ferney-Voltaire, fontaine, carte postale, XXe siècle (source : archives de l'ain)



Ferney-Voltaire, maison de Loes, 2018 (source : Udap01)

Description :

La fontaine se compose de deux bassins. Ceux-ci sont rectangulaires avec une face en arc de cercle. Sur les faces des bassins on retrouve un décor de table saillante et une corniche. Sur une des faces de la chèvre de la fontaine se trouve une inscription qui commémore Voltaire. Au-dessus de la chèvre est disposé un buste de Voltaire.



Ferney-Voltaire, Fontaine, 2018 (source:udap01)

La maison Loes fait partie d'une série de construction, toutes identiques, qui se sont développées en bande sur les deux axes routiers de Ferney. Celle-ci comporte deux niveaux avec un niveau de comble. Au premier niveau on retrouve au centre une porte en bois avec un encadrement de bossage. Au centre de cet encadrement, est disposé un mascarón pour claveau central, sous corniche et menuiserie. De part et d'autre de l'entrée on retrouve deux fenêtres. Un bandeau non mouluré marque l'étage. Des pilastres à bossage et tailloirs en légère saillie encadrent la construction dans l'alignement d'une corniche moulurée à la naissance de l'avancée de la toiture. Le second niveau se compose de trois baies cintrées. Des lucarnes éclairent des chambres secondaires sous combles. La disposition intérieure est simple et pratique, on y retrouve aucun élément de décoration particulier.



Ferney-Voltaire, maison de Loes, 2018 (source : Udap01)

La maison de Meylan ou maison « Racle » est construite dans un parc en bordure de la route de Genève. Celle-ci se compose de deux niveaux sur cave. La maison est précédée d'une sorte de portique soutenant l'avancée de la toiture. Cette avancée est soutenue par quatre colonnes en chêne sur lesquelles sont fixées des tiges de section carré formant des cannelures. Au milieu de la façade une avancée semi-circulaire signale l'entrée. Le hall d'entrée qui correspond à l'avancée semi-circulaire de la façade principale présente en son centre une niche, à droite de laquelle part l'escalier circulaire. A gauche se trouve la porte donnant accès à l'escalier de la cave. L'escalier aboutit à l'étage et à un passage qui fait le tour de ce hall, donnant accès aux diverses pièces. Un garde-corps en fer forgé, de forme ovoïde borde le passage. Le décor des pièces du rez-de-chaussée n'a pas été modifié, on retrouve une corniche de plafond, dessus de porte.... Une des chambres dispose d'une cheminée en terre cuite dont l'émail veiné imite le marbre.



Ferney-Voltaire, maison Racle, 2018 (source : udap01)

Le château de Voltaire présente les caractéristiques des résidences de campagnes aristocratiques du bassin lémanique : dimensions modestes, simplicité des décors et utilisation du grès molassique. Pour construire son château, Voltaire a, dans un premier temps, acheté puis rasé le précédent château qu'il ne jugeait plus au goût du jour. La première version de son château se composait d'un corps de logis et d'une enceinte flanquée de quatre tours. A cela il ajouta un théâtre dans une dépendance proche de l'église paroissiale. Dès 1765, Voltaire prend la décision de fermer ce théâtre et d'y aménager des chambres à coucher et une lingerie. Le château se révélant trop petit, en 1765, Voltaire fait appel aux services de Léonard Racle afin d'agrandir le château. Deux ailes sont ajoutées, le mur d'enceinte et les tours sont détruits. Le château est achevé en 1766. La façade principale, orientée Nord-Est se compose d'un bâtiment à trois corps dont la partie médiane, haute d'un étage, est couverte d'un toit brisé en ardoises avec combles mansardés. L'avant-corps central est décoré de deux ordres superposés en colonnes jumelées qui supportent un fronton triangulaire, sculpté aux armes de Voltaire et madame Denis. Les deux ailes, sur le même alignement sont de taille plus modeste, couvertes d'un toit à quatre pans et encadrées de forts pilastres en bossage, de même type que ceux qui rythment le corps de logis principal. Sept baies rythment la façade. La façade Sud se compose d'un avant-corps central plat en calcaire blanc appareillé, de trois baies de largeur : celui-ci a remplacé l'avant-corps d'origine, qui était cintré. Il est encadré de pilastres toscans et couronné par un fronton triangulaire à jour, au relief prononcé. Au rez-de-chaussée, on accède par un perron rectangulaire de six

marches à une porte médiane au chambranle surmonté d'une corniche sur console, flanqué de deux fenêtres dont l'allège est décorée de demi balustre. Toutes les fenêtres sont rectangulaires et sans encadrements.

L'intérieur du château a subi de nombreuses modifications depuis le XVIIIe siècle, néanmoins à l'intérieur du château, deux créations de Racle structurent la décoration du salon en face à face : un poêle de 1777 (offert par Mme Marie-Louise Denis à son oncle orné de son buste et de motifs allégoriques trompettes de la Renommée, génie de la Poésie, attributs des Muses...), et un cénotaphe de 1779.

Le château est accompagné d'un imposant parc, celui-ci participe à la mise en scène du bâtiment et a été aménagé dès l'origine. Au Sud du domaine des Charmilles ont été implantés, à l'Ouest un jardin à la française avec une pièce d'eau et une large terrasse. Des ouvertures dans la frondaison des arbres sont aménagés pour valoriser la vue sur les Alpes et le Mont-Blanc. En contrebas se trouvait un vignoble.



Ferney-Voltaire, château de Voltaire, 2018 (source : udap01)

• *Eglise notre dame de l'assomption*

Histoire :

Ferney possédait déjà une petite église avant la construction de Notre Dame de l'Assomption. Les raisons de la construction d'une nouvelle église étaient les suivantes : d'abord l'église primitive se trouvait trop excentrée du village et elle était jugée trop petite ; ensuite, les luttes d'influence entre catholiques et protestants amènent les catholiques à « promouvoir » le catholicisme via la construction d'une nouvelle église, et enfin, le désir de l'évêque de faire de Ferney un rempart de la foi catholique contre le calvinisme. Sur un terrain qu'il venait d'acquérir, monseigneur Devie, évêque de Belley décida donc de construire une nouvelle église. Les travaux de construction débutent dès 1824 et se terminent en 1826. L'église est un exemple intéressant de néoclassicisme dans l'architecture religieuse en France au début du XIXe siècle. L'église ne dispose pas de flèche à son clocher. La médiocrité de certains matériaux entraîna des réparations fréquentes de l'édifice et divers aménagements intérieurs. La famille Budé offrit une cloche et un tableau représentant la crucifixion avec les Saint-André, Marie Madeleine et François d'Assise. Le gouvernement offrit en 1837 un autre tableau à l'église.

Peu après sa construction, des problèmes d'infiltration en couverture amène en 1847 à remplacer les couvertures en tuiles courbes par une couverture en ardoise du Valais. En 1862, est construite la tribune au revers de la façade principale. En 1863 de nouveaux vitraux, historiés et colorés sont installés. Sur la place de l'église furent plantés six platanes et en 1872 une copie en fonte peinte de la statue de Notre-Dame de Fourvière.

L'église ayant une structure fragile, elle bénéficie régulièrement de travaux de restauration et d'entretien.

L'église Notre Dame de l'assomption a été classée au titre des Monuments Historique par arrêté du 26 avril 1988.



*Ferney-Voltaire, église notre-dame, s.d.
(source : notrehistoire.ch)*

Description :

L'église se compose d'une nef et de bas cotés terminés par un déambulatoire entourant le chœur.

De style néoclassique, l'église a une volumétrie sobre et dépouillée. La façade principale est bâtie à l'image d'un temple grec en pierres de taille assisées. Ses volumes étagés, composés d'un volume central (surmonté par un fronton triangulaire) et de deux ailes en retrait, traduisent la division intérieure de l'édifice. C'est sur cette façade que se développe le seul vocabulaire ornemental extérieur de l'église, caractérisé par le décor de pilastres ioniques, le portail et les ailerons des bas cotés. Les façades latérales sont plus dépouillées ; la pierre de taille n'y est présente que pour les encadrements de baies et les chaînages d'angles. Le reste de la construction est bâti en maçonnerie de moellons enduits et la petite modénature des corniches est constitué d'un placage en bois cloué sur les sablières. L'ensemble de la nef est coiffé par une toiture à faible pente. Le clocher est simplement animé par une modénature de pilastres et coiffé par une toiture terrasse couverte en cuivre.

À l'intérieur, le décor est beaucoup moins dépouillé : celui-ci est ornemental et donne une idée de la richesse et de l'opulence de la paroisse. Néanmoins celui-ci est traité en trompe l'œil et la construction, à partir de l'entablement, n'est pas en pierre mais en maçonnerie : les voûtes et plafonds sont en bois.

La nef est légèrement voûtée, et séparée des bas-côtés par une colonne ionique. Afin de concentrer les charges sur les colonnes, l'entablement et les murs gouttereaux se prolongeant au-dessus des bas-côtés, reposent sur des arcs de décharge bâtis en maçonnerie et reliant chaque colonne. Délimité par les murs gouttereaux enduits et la colonnade, les bas-côtés sont éclairés par de grandes fenêtres. La tribune au revers de la façade nord est un ouvrage charpenté en bois.



Ferney-Voltaire, église Notre Dame, 2018 (source : udap01)



*Ferney-Voltaire, intérieur de l'église Notre-Dame 2018
(source : ferney-voltaire.fr)*

III. SITUATION URBAINE ET PAYSAGERE DES MONUMENTS :

A. A la date de construction du monument :

La commune de Ferney-Voltaire est située à l'extrémité orientale du département et forme une petite enclave en Suisse. La ville se situe à 7km de Genève et 10 km de Gex.

À l'origine, la commune était un terroir de teppes, broussailles et marais, pas réellement adapté à l'agriculture. Néanmoins la commune développe une économie agricole de subsistance. Dans les domaines possédés par les Genevois ou chez les propriétaires fernesiens on cultivait des céréales et on élevait des vaches ou moutons. La commune n'était à ce moment pas très riche.

Une première expansion économique de la commune voit le jour au XVIIIe siècle avec l'arrivée de Voltaire à Ferney. Celui-ci, venu se réfugier près de la frontière après son exil en Prusse, entreprend de transformer la commune et de concurrencer Genève d'un point de vue économique. Ce dernier tente de développer de nouvelles cultures, favorise l'installation d'une tannerie et de deux poteries et incite les artisans et commerçants à venir s'installer à Ferney.

Pour accueillir les artisans et développer la ville, Voltaire entreprend de grands travaux d'urbanisme et la construction de nouvelles infrastructures : d'abord des maisons en bandes continues construites le long des axes Genève-Gex et Versoix-Meyrin (exemple : maison de Loes), ensuite des pavillons isolés, réservés aux amis, en matériaux plus nobles, avec des dépendances et un grand jardin (on peut ranger la maison Meylan dans cette catégorie). Des règles d'hygiène publique sont appliquées à la commune : les rues sont en partie pavées en 1774, un réseau de distribution d'eau et une fontaine publique sont installés en 1771.

L'église Notre Dame de l'Assomption est construite près d'un siècle après ces grands travaux.



Ferney-Voltaire, carte de Cassini, XVIIIe siècle
(source : portail IGN)



Ferney-Voltaire, carte de l'Etat-Major (1820-1866)
(source : portail IGN)

B. A la date actuelle :

La commune de Ferney-Voltaire connaît une seconde explosion démographique à partir de 1955 : celle-ci est due en partie à la forte attractivité de Genève qui se dote de grandes entreprises et laboratoires dès 1954. La construction de l'aéroport de Genève amène de plus la création d'un espace français au sein de celui-ci, qui devient attractif pour les travailleurs français. Ferney-Voltaire se développe également beaucoup à ce moment-là dans le secteur tertiaire.

Ces activités ont entraîné une forte attractivité de la commune, et donc une grande pression immobilière à partir des années 1960. De nouvelles constructions font donc surface : ce sont pour la plupart des logements collectifs groupés par quartiers, construits dans les années 1960/1970 ou bien récemment. On retrouve en minorité des habitations individuelles type pavillon.

La création de nouveaux quartiers a également amené à la mise en place en 1972 d'une nouvelle avenue (avenue du Jura) afin de désengorger le trafic.

Une zone commerciale a vu le jour au Sud-Est de la commune.



Ferney-Voltaire, vue aérienne, 1953
(source : portail IGN)



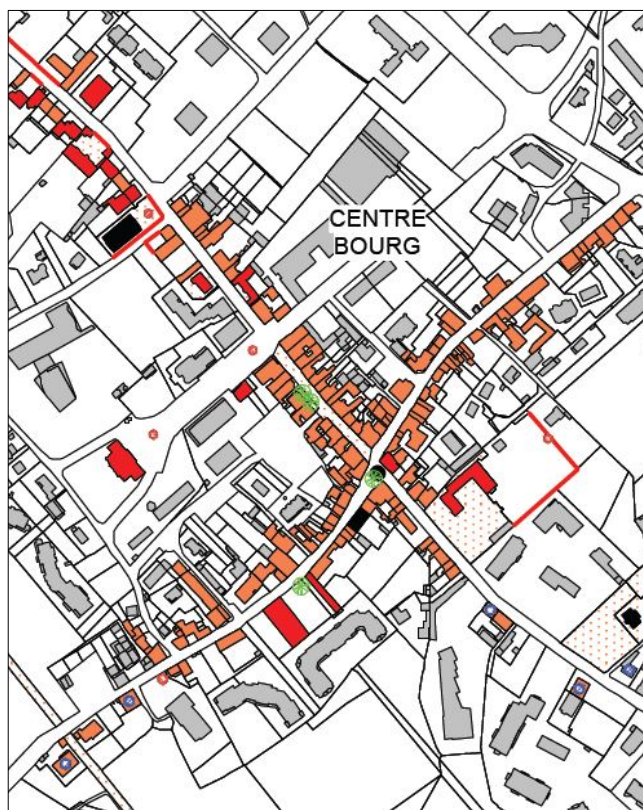
Ferney-Voltaire, vue aérienne, 2018
(source : portail IGN)

C. Comparaison

L'urbanisation de Ferney-Voltaire s'est faite en deux temps : d'abord avec l'arrivée de Voltaire, puis avec l'implantation de grandes entreprises à Genève à partir des années 1960. Les constructions du XXe et XXIe siècle se sont implantées en général de façon harmonieuse, en périphérie du centre ancien. Le centre-bourg a conservé une bonne partie de son bâti XVIIIe siècle, que l'on repère aisément le long des deux grands axes de la ville, sur des petites parcelles étroites et en bandes. Il convient de continuer à protéger l'écrin des monuments historiques de la cité en conservant le tissu urbain ancien de la commune et les espaces non bâtis structurants.



Ferney-Voltaire, extrait du cadastre napoléonien, (source : archives de l'ain)



Ferney-Voltaire, plan du patrimoine remarquable, 2016 (source : CAUE)

IV. LES ENJEUX DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

- voir « CARTE DES ENJEUX »

Le périmètre de protection initial comprend des zones présentant un intérêt patrimonial qu'il convient de distinguer de celles sans enjeux au regard des monuments protégés :

Les zones d'intérêt patrimonial :

Abords immédiats et écrin des monuments

Sont conservés dans le secteur :

- Les tissus urbains anciens formant l'écrin originel des monuments protégés.
- Tous les éléments bâtis et les espaces urbains non bâtis qui participent à la bonne présentation des édifices protégés. Les abords immédiats de ceux-ci devront bénéficier d'aménagements urbains de qualités.
- Les morphologies urbaines anciennes (d'origine médiévale) et resserrées des deux rues principales perpendiculaires : bâti de la rue de Meyrin et de la Grande rue.

Les zones d'intérêt patrimonial :

Bâtiments et terrains d'accompagnement



Sont conservés dans le secteur :

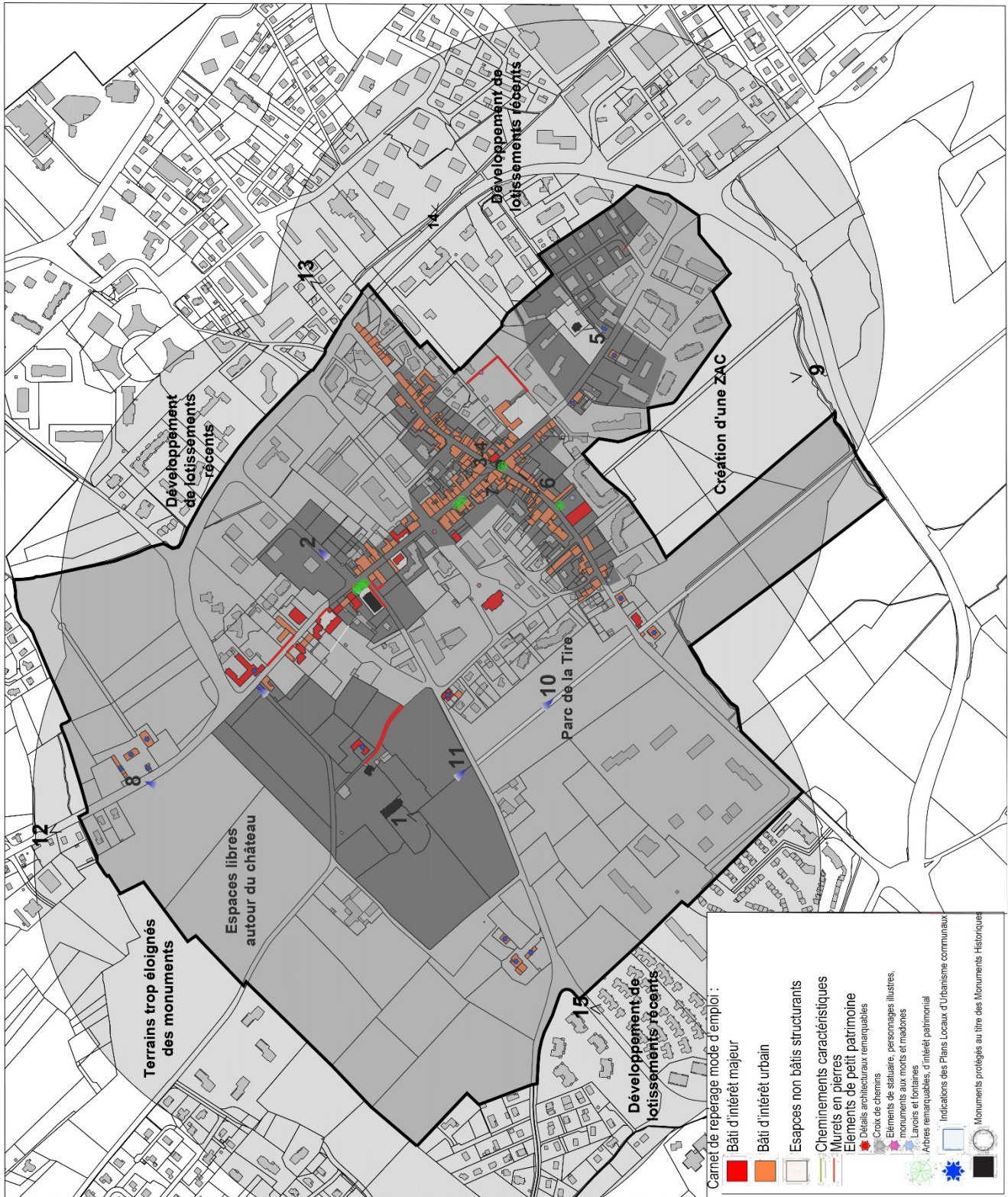
- Les tissus urbains anciens qui ont conservé leur structure urbaine traditionnelle avec un développement le long des voies principales anciennes. Ils rassemblent des édifices qui présentent des propriétés propres ou des structures urbaines remarquables. Les édifices d'accompagnement permettent de mettre en valeur l'ensemble du monument historique dans un cadre bâti adéquat en structurant les espaces non bâtis, les carrefours et les alignements urbains.
- Les espaces non bâtis structurants identifiés sur la carte des enjeux : notamment les espaces paysagers libres au Nord constituant l'écrin paysager du château et offrant des perspectives sur son parc, l'espace libre en création d'une ZAC au sud du bourg ancien et l'espace végétalisé du parc de la Tire au sud comportant une perspective et une allée plantée vers le château, ancien accès à celui-ci depuis Genève.

Les zones dénuées d'intérêt patrimonial :

Terrains éloignés, lotissements récents

- Les entités bâties aux entrées Est et Sud du bourg ancien dense qui présentent une structure urbaine en rupture avec le front bâti et le tissu traditionnel.
- La zone d'espaces libres et de bâtiments au Nord, au-delà des terrains à proximité du château.
- Les développements récents (quarante dernières années) qui ne présentent pas d'enjeux pour les monuments historiques ; les zones Ouest, Est et Sud/Est présentent des espaces lotis récemment : logements pavillonnaires, intermédiaires ou collectifs ou encore la zone commerciale au Sud-Est. Ces aménagements bâtis sont en rupture avec le bâti et le tissu traditionnel.

NORD  Echelle : 1/6000 	DEPARTEMENT DE L'AIN COMMUNE FERNEY-VOLTAIRE	EDIFICES PROTEGES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES Château de Voltaire, classé le 13 décembre 1958 Eglise Notre-Dame de l'Assomption, classée en totalité le 26 avril 1988 Deux vasques de la fontaine inscrites le 19 avril 1988 Maison , 7 rue de Meyrin, inscrites le 7 juin 1988 Maison Meylan, 33 rue de Genève, inscrite le 17 décembre 1985	PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS Aire : 102,58 ha	CARTE DES ENJEUX Zone d'intérêt patrimonial : abords immédiats, coin du monument Zone d'intérêt patrimonial : bâtimens et terrains d'accompagnement Zone dénuées d'intérêt patrimonial : terrains éloignés, lotissements récents Vues, perspectives remarquables 1 < Reperage des photographies Périmètre Délimité des Abords	UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'AIN Date d'édition du document Août 2018
---	---	---	--	--	--



V. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

- Repérage des prises de vue sur la carte des enjeux

- Les zones d'intérêt patrimonial :

Abords immédiats et écrin des monuments



1. Vue depuis la terrasse du château sur les jardins et le grand paysage



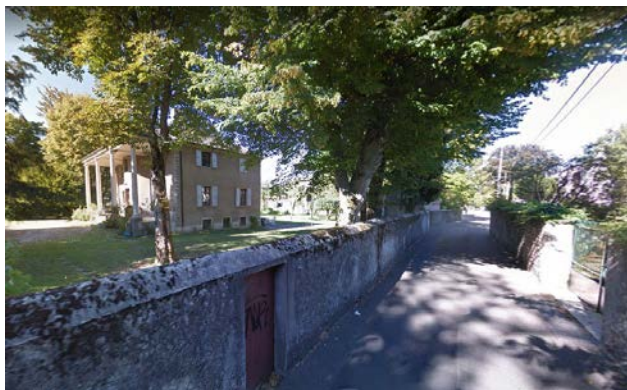
2. Perspective sur la façade principale de l'église depuis l'avenue du bijou)



3. La maison de Loes fait partie d'un ensemble constitué par le bâti de front de rue dense et continu le long de la rue de Meyrin



4. La fontaine de Voltaire au carrefour de deux voies densément bâties en front de rue



5. Vue sur la maison Meylan depuis le chemin des Jargillières

• **Les zones d'intérêt patrimonial :**
Bâtiments et terrains d'accompagnement



6-7. Le bâti d'accompagnement constitue un bâti de front de rue dense et continu caractéristique du village rue de Ferney-Voltaire avec ses deux rues perpendiculaires : rue de Meyrin et Grande rue.



8. Vue depuis la rue de Gex sur les terrains agricoles libres au nord, situés à proximité du parc et des dépendances du château.



9. Vue depuis la route de Meyrin sur l'espace libre de la future ZAC Paimboeuf au sud.



10. L'espace végétalisé du parc de la Tire au sud comportant une perspective avec une allée plantée vers le château, ancien accès à celui-ci depuis Genève.



11. Espaces paysagers libres et ancienne voie d'accès vers le château depuis le sud et Genève.

• **Les zones dénuées d'intérêt patrimonial :**
Terrains éloignés, lotissements récents




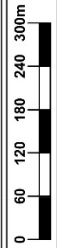
12-13. Les entrées Nord et Est présentent une structure urbaine en rupture avec le bâti et le tissu traditionnel et elles sont éloignées des monuments historiques route de Genève Nord et rue Versoix.

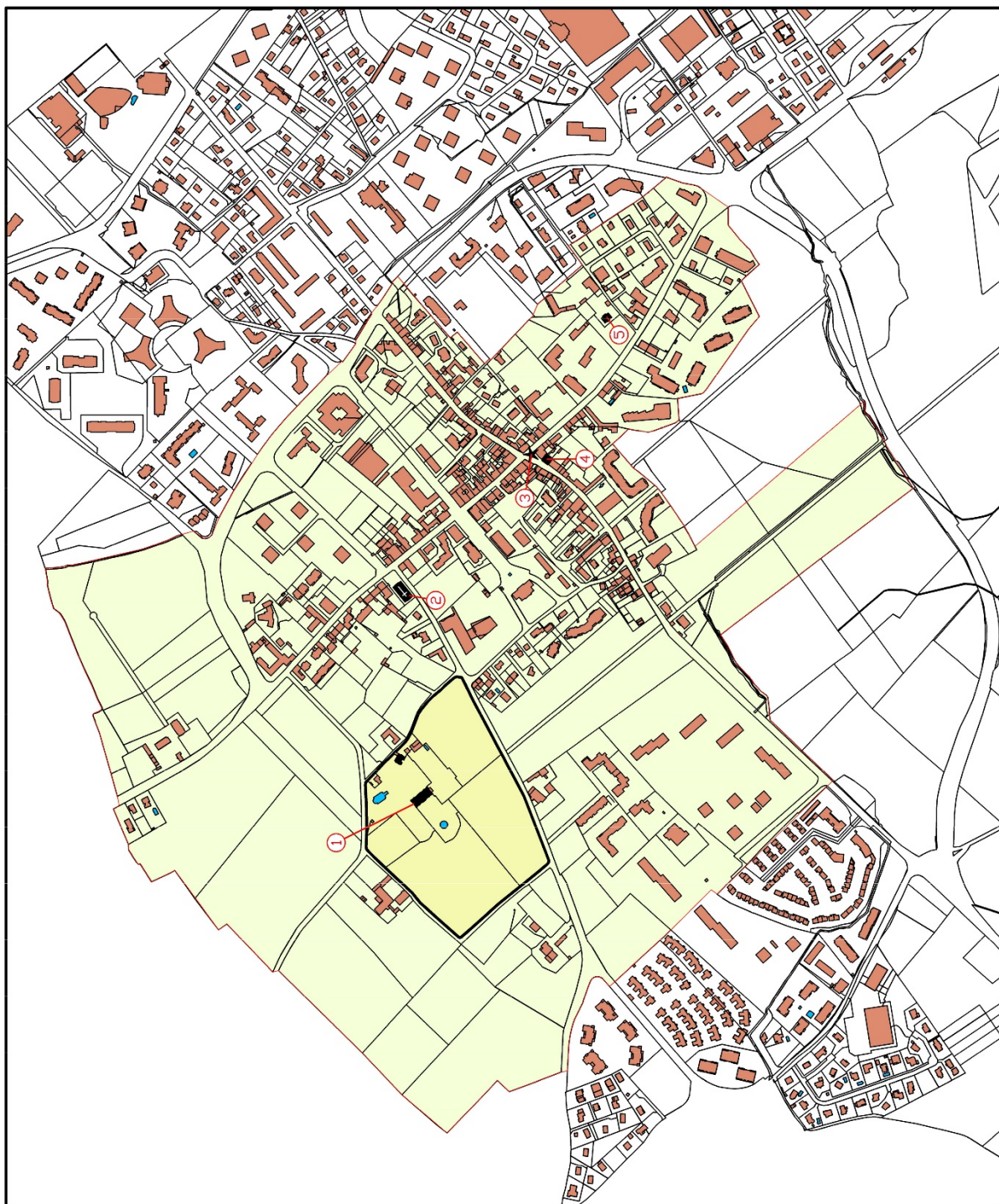




14-15. Les développements récents (quarante dernières années) ne présentent pas d'enjeux pour les monuments historiques : les zones Nord, Est et Sud présentent des espaces lotis récemment : pavillonnaire, logements intermédiaires ou collectifs. Ces lotissements sont en rupture avec le bâti et le tissu traditionnel (Avenue des Alpes à l'Est et vue depuis le chemin de la Planche Brûlée à l'Ouest du centre ancien).

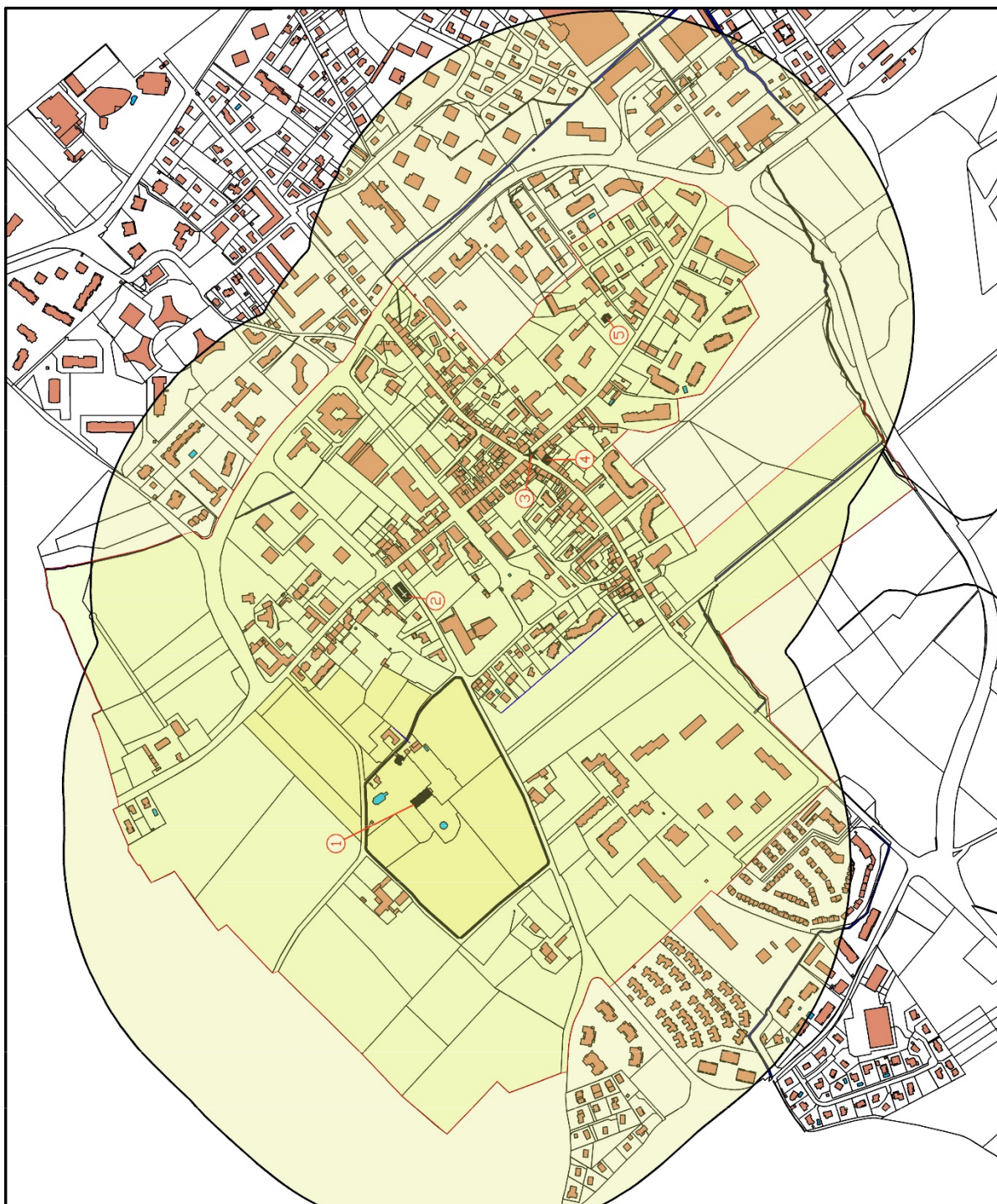


16. Les développements récents (quarante dernières années) ne présentent pas d'enjeux pour les monuments historiques : la zone Sud-Est, zone commerciale avec des gabarits de bâti en rupture avec le bâti et le tissu traditionnel (chemin de la Poterie).

NORD  Echelle : 1/6000 	DEPARTEMENT DE L'AIN COMMUNE FERNEY-VOLTAIRE	EDIFICES PROTEGES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES <ul style="list-style-type: none"> ① Château de Voltaire. <i>Maison du maître, chapelle isolée, allée d'accès plantée d'arbres, parc tel qu'il est délimité par les anciens murs, classés le 13 décembre 1968</i> ② Eglise Notre-Dame de l'Assomption, <i>classée en totalité le 26 avril 1988</i> ③ Deux vasques de la fontaine située rue de Meyrin à Ferney, inscrites le 19 avril 1988 ④ Maison de Loes, 7 rue de Meyrin, façade sur rue et toiture, inscrites le 7 juin 1988 ⑤ Maison Meylan, 33 rue de Genève, inscrite le 17 décembre 1985 	PERIMETRE DÉLIMITÉ DES ABORDS Périmètre délimité restreint Aire : 116,36 hectares	UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'AIN Date d'édition du document Août 2018
---	---	---	--	--



NORD  Echelle : 1/6000 	DEPARTEMENT DE L'AIN COMMUNE FERNEY-VOLTAIRE	EDIFICES PROTEGES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES	<p>① Château de Voltaire. <i>Maison du maître, chapelle isolée, allée d'accès plantée d'arbres, parc tel qu'il est délimité par les anciens murs, classés le 13 décembre 1968</i></p> <p>② Eglise Notre-Dame de l'Assomption, <i>classée en totalité le 26 avril 1988</i></p> <p>③ Deux vasques de la fontaine située rue de Meyrin à Ferney, inscrites le 19 avril 1988</p> <p>④ Maison de Loes, 7 rue de Meyrin, façade sur rue et toiture, inscrites le 7 juin 1988</p> <p>⑤ Maison Meylan, 33 rue de Genève, inscrite le 17 décembre 1985</p>	SUPERPOSITION PÉRIMÈTRE INITIAL ET PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ Aire initiale = 212,01 Ha Aire PDA = 102,58 Ha	UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE L'AIN Date d'édition du document Août 2018
---	---	---	--	---	--



BIBLIOGRAPHIE

- Bibliothèque historique vaudoise, *hommage à marcel Grandjean, Des pierres et des hommes, Matériaux pour une histoire de l'art monumental régional*, n.109, Lausanne 1995
- Centre des Monuments Nationaux, *le centre des monuments nationaux engage une importante campagne de restauration du château de voltaire et de réaménagement de son parcours de visite*, dossier de presse 1 juillet 2016
- CHOUDIN Lucien, *Histoire des communes de l'ain : le Haut-Bugey, le Valmorey, le pays de Gex. Le coteau* :Horvath, 1985.
- CAUE, *Pays de Gex : approche patrimoniale d'un territoire*, Février 2017
- Base Mérimée
- Atlas des Patrimoines
- Geoportail
- Ferney-Voltaire.fr
- Archives de l'ain